

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Questions stratégiques

JOURNÉE MONDIALE DE LA VIE SAUVAGE,
ETABLIE PAR LES NATIONS UNIES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. La Conférence des Parties, à sa 16^e session (CoP16, Bangkok, 2013), a adopté à l'unanimité la résolution Conf. 16.1, qui déclarait le 3 mars, date de l'adoption de la CITES en 1973, Journée mondiale de la vie sauvage. Dans la résolution Conf. 16.1, la Conférence des Parties invitait aussi l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager de déclarer le 3 mars Journée mondiale de la vie sauvage.
3. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 68^e session, le 20 décembre 2013, a adopté la résolution A/RES/68/205 proclamant le 3 mars [Journée mondiale de la vie sauvage](#) (JMVS).
4. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies priait le Secrétariat CITES de faciliter la tenue de la Journée mondiale de la vie sauvage en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, ce qu'il a fait pour chacune des trois célébrations qui ont eu lieu à ce jour, sans que des ressources financières supplémentaires soient nécessaires.

Journée mondiale de la vie sauvage inaugurale

5. En prévision du lancement de la première Journée mondiale de la vie sauvage en 2014, le Secrétariat a chargé un graphiste de créer un logo pour la JMVS, qui a été par la suite traduit dans les six langues officielles des Nations Unies. Ce logo est utilisé pour désigner les initiatives entreprises pour célébrer la JMVS et pour encourager de telles célébrations dans le monde entier. Le logo figure à l'annexe 3 au présent document.
6. Un site Web dédié à la Journée mondiale de la vie sauvage a été créé par le Secrétariat CITES pour faire connaître cette journée et fournir toutes les informations utiles à ce sujet, documents de sensibilisation, déclarations officielles, ainsi que liens pertinents et informations des partenaires. Le Secrétariat a également créé des pages consacrées à la JMVS sur les principales plateformes des réseaux sociaux afin de maximiser la portée des célébrations, notamment sur [Facebook](#), [Flickr](#), [Twitter](#) et [YouTube](#). Le Secrétariat a aussi publié une brochure pour la célébration de la première édition de la JMVS.
7. La première Journée mondiale de la vie sauvage a été lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à l'Office des Nations Unies à Genève le 3 mars 2014. Cet événement a eu lieu en présence de : S.E. Didier Burkhalter, Président de la Confédération helvétique ; de S.E. Hugo Swire, Ministre d'État, Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; S. E. Thani Thongphakdi, Ambassadeur et Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; M. John E. Scanlon, Secrétaire général de la CITES ; et M. Yann Arthus-Bertrand, Président de la Fondation GoodPlanet. Une exposition de photographies de célèbres photographes de la vie sauvage a coïncidé avec le lancement de la JMVS.

8. Dans son [message](#) à l'occasion de la première Journée mondiale de la vie sauvage, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a souligné les conséquences environnementales, économiques et sociales de la criminalité liée aux espèces sauvages, et a appelé tous les secteurs de la société à mettre fin au trafic illégal d'espèces sauvages et à s'engager envers un commerce et une utilisation durables et équitables des plantes et des animaux sauvages. À cette occasion, le Secrétaire général de la CITES a enregistré un bref [message vidéo](#).
9. Le Secrétariat a reçu plus de 50 messages de soutien d'organisations des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, d'accords multilatéraux sur l'environnement, d'organisations non gouvernementales et de célébrités, qui ont tous été affichés sur le site web dédié à la Journée mondiale de la vie sauvage.
10. Les Missions permanentes de l'Allemagne et de la Thaïlande auprès des Nations Unies ont organisé une activité parallèle à l'occasion de la JMVS, au Siège des Nations Unies à New York ; le Secrétaire général de la CITES a envoyé un message vidéo enregistré à cette occasion.
11. Les pays et les peuples du monde entier ont adopté avec enthousiasme cette nouvelle journée inscrite au calendrier des Nations Unies et l'ont célébrée de diverses manières, lui réservant un accueil qui a dépassé toutes les attentes, d'autant plus qu'ils n'avaient eu que deux mois pour se préparer après l'adoption de la résolution des Nations Unies proclamant cette Journée. Ces célébrations ont revêtu des formes aussi diverses que des expositions sur les espèces sauvages dans l'art, un symposium sur la conservation des espèces sauvages, un débat télévisé, un cortège, l'émission de timbres, un concert en plein air, un concours de peinture, un concours de sensibilisation à la vie sauvage, la réintroduction dans la nature d'animaux élevés en captivité, la désignation d'ambassadeurs de la vie sauvage, la lancement d'une nouvelle campagne contre le trafic d'espèces sauvages, etc.
12. De plus amples détails sur la célébration de la JMVS 2015 se trouvent dans le document [SC65 Doc. 15](#), préparé par le Secrétariat pour la 65^e session du Comité permanent (SC65, Genève, juillet 2014), ainsi que sur le site web de la CITES.

Journée mondiale de la vie sauvage 2015

13. À la demande du Secrétariat, et dans le but d'associer les Parties et les observateurs au processus, un groupe de travail sur la JMVS a été créé à la 65^e session du Comité permanent pour « identifier, compiler et formuler des idées sur les meilleurs moyens de célébrer les futures Journées mondiales de la vie sauvage ».
14. Les membres du Groupe de travail sont les suivants : Afrique du Sud, Bahreïn, Botswana (président), Brésil, Cameroun, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Guyana, Italie, Koweït, Ouganda, Pérou, Portugal, Thaïlande, Convention sur les espèces migratrices (CMS), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), Species Survival Network (SSN), TRAFFIC et Wildlife conservation Society (WCS). Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont rejoint le groupe ultérieurement. Le Secrétariat remercie le président et tous les membres du groupe de travail pour leur soutien.
15. Pour la deuxième édition de la JMVS, un thème a été adopté en consultation avec le Groupe de travail créé pour cette Journée par le Comité permanent, à savoir : « Il est temps de prendre au sérieux la criminalité liée aux espèces sauvages ».
16. Dans la [déclaration](#) qu'il a faite pour cette deuxième Journée, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a affirmé que « Le commerce illicite d'espèces sauvages fragilise l'état de droit et menace la sécurité nationale, tout en dégradant les écosystèmes et en entravant fortement les efforts déployés par les populations rurales et autochtones pour gérer durablement leurs ressources naturelles ». Il a ajouté : « Lutter contre cette forme de criminalité est essentiel non seulement pour préserver les ressources naturelles et favoriser le développement durable, mais aussi pour favoriser l'instauration de la paix et de la sécurité dans les régions en proie aux troubles, où ces activités illégales alimentent les conflits ». À cette occasion, le Secrétaire général et plusieurs autres personnes ont également préparé un bref [message vidéo](#). Le 4 mars 2015, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Sam Kahamba Kutesa, a tenu une session spéciale dédiée à la JMVS au Siège des Nations Unies, au cours de laquelle les États membres et la communauté internationale ont examiné les difficultés et les possibilités d'intensifier les efforts internationaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages à l'échelle

mondiale. Étaient également présents à cette session, M. Sam Kahamba Kutesa, Président de l'Assemblée générale, M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général des Nations Unies, Mme Chelsea Clinton, Mme Nadya Hutagalung, et M. John Scanlon, Secrétaire général de la CITES.

18. La manifestation organisée au Zoo WCS de Central Park a réuni plus de 100 représentants provenant d'États membres, d'organisations en charge du développement, de la société civile, du secteur privé et des médias. Y ont alterné des interventions d'orateurs de haut niveau et des entretiens informels. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées par M. Nik Sekhran, Directeur du groupe sur le développement durable du PNUD et M. Cristián Samper, Président-directeur général de la WCS. Des déclarations communes ont été faites par Mme Marianne Bibalou, Ambassadrice et Chargée d'affaires du Gabon, M. Harald Braun, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne, et M. Chayapan Bamrunghong, Ambassadeur et Chargé d'affaires de la Thaïlande. Des discours d'ouverture ont également été prononcés par M. John Scanlon, Secrétaire général de la CITES et Mme Oyun Sanjaasuren, Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. 21. Une table ronde a porté sur les « Liens entre le commerce illégal d'espèces sauvages, la criminalité et le développement durable ». M. Karmenu Vella, Commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche, a fait une déclaration vidéo dans laquelle il a insisté sur la nécessité de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Plusieurs messages d'intérêt public ont témoigné de l'utilité de l'intervention de célébrités, et mis l'accent sur la situation critique dans laquelle se trouvent les éléphants, les grands singes et d'autres espèces. Le Secrétariat remercie la WCS (Wildlife Conservation Society) d'avoir accueilli cette manifestation, ainsi que tous les États membres et organisations des Nations Unies pour leur participation.
19. Le Secrétariat CITES, en association avec le Réseau environnement de Genève (GEN), la Genève internationale de la République et canton de Genève, l'aéroport de Genève, le Muséum d'histoire naturelle, et le journal Le Temps, et avec le soutien généreux de la Confédération helvétique et de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, a organisé à l'aéroport de Genève un colloque à l'occasion de la JMVS sur le thème : « Sauvages et précieux : la conservation au 21^e siècle ».
20. Le 3 mars 2015, le Secrétariat CITES et les organisations pertinentes du système des Nations Unies ont publié un [communiqué de presse conjoint](#) à l'occasion de la JMVS.
21. L'ONU DC a généreusement mis sur pied une campagne complète via les médias sociaux pour sensibiliser le public à l'ampleur et à la gravité de la criminalité liée aux espèces sauvages, en étroite collaboration avec le Secrétariat et le Groupe de travail du Comité permanent de la CITES ; cette campagne a été reprise par d'autres organisations onusiennes et non onusiennes. Les hashtags utilisés sur les réseaux sociaux étaient #SeriousAboutWildlifeCrime, #WorldWildlifeDay et #WildlifeCrime. Cette campagne a été couronnée de succès, avec près de 190 millions de visiteurs sur Twitter et Facebook.
22. Le Secrétariat a noté des manifestations et célébrations dans les pays suivants : Afrique du Sud, Autriche, Bhoutan, Botswana, Chine, Égypte, Guyana, Kenya, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou et République de Corée. Cette liste n'est cependant pas exhaustive.
23. La célébration de la JMVS 2015 dans le monde entier, sous le thème « Il est temps de prendre au sérieux la criminalité liée aux espèces sauvages », a ouvert la voie à l'adoption de la [résolution 69/314](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies *Lutte contre le trafic des espèces sauvages*, qui se félicite de la célébration de la journée au niveau international.
24. De plus amples détails sur la célébration de la JMVS 2015 se trouvent dans le document [SC65 Doc. 15.1 \(Rev.1\)](#), préparé par le Secrétariat pour la 66^e session du Comité permanent

Journée mondiale de la vie sauvage 2016

25. La troisième édition de la Journée mondiale de la vie sauvage a été célébrée sous le thème « L'avenir de la vie sauvage est entre nos mains », avec pour sous-thème « L'avenir des éléphants est entre nos mains ». À nouveau choisis en consultation avec le Groupe de travail du Comité permanent, ces thèmes ont renforcé le lien inextricable entre la vie sauvage, les gens et le développement durable, et transmis le message que nous, êtres humains, avons l'avenir de toutes les espèces sauvages entre nos mains. Faute d'agir maintenant, les conséquences seront immédiates et parfois dévastatrices pour certaines espèces animales et végétales. Le sous-thème reconnaît les graves défis auxquels sont confrontés les éléphants d'Afrique et d'Asie.

26. Un tout nouveau [site de la Journée mondiale de la vie sauvage](#), avec une interface puissante et attrayante, riche en contenu, a été créé par le Secrétariat CITES en collaboration avec un concepteur Web recruté dans le cadre des Volontaires des Nations Unies (VNU). Ce site offre des suggestions au grand public sur les moyens de participer et de soutenir la célébration de la Journée, et permet aux pays, aux organisations et aux particuliers d'enregistrer des événements en ligne d'une manière conviviale. Ce site propose également toute une gamme de supports promotionnels, y compris des affiches, des logos, des cartes *shout-out*, des courtes vidéos et des trousseaux à outils pour réseaux sociaux, à utiliser pour leurs célébrations.
27. Tout en continuant d'organiser des événements de haut niveau, en 2016, le Secrétariat a décidé de privilégier les actions visant à mobiliser les pays et les gens afin qu'ils adoptent et célèbrent la JMVS, notamment en s'adressant à des pays spécifiques et en organisant des activités participatives et hautes en couleurs touchant un plus large public.
28. Plus de 80 pays ont enregistré leurs événements sur le site Web de la JMVS, allant d'un exposé sur la conservation des espèces sauvages à l'École primaire de l'Amitié près du Parc National des Volcans au Rwanda, à un événement de haut niveau au Département d'État à Washington, DC, États-Unis. Cela représente une augmentation considérable par rapport à la célébration de l'an dernier et reflète la vitesse à laquelle la communauté internationale a adopté cette Journée.
29. Plus de 160 films étaient inscrits au premier Festival international du film sur l'éléphant, organisé conjointement par le Secrétariat CITES et le Jackson Hole Wildlife Film Festival dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage. Les noms des [lauréats](#) des sept catégories ont été annoncés le 3 mars 2016 au siège de l'ONU à New York. Ce festival est venu ajouter une dimension supplémentaire aux appels lancés dans le monde entier pour mettre un terme au braconnage des éléphants et au trafic illégal de leur ivoire.
30. Non moins de 320 affiches inspirantes ont été soumises au concours d'affiches pour la Journée mondiale de la vie, organisé conjointement par le Secrétariat et le ministère sud-africain des Affaires environnementales et du Tourisme qui a parrainé le concours. Les [trois lauréats](#) recevront des billets d'avion gratuits pour assister à la 17^e session de la Conférence des Parties à la CITES à Johannesburg, Afrique du Sud.
31. La campagne sur les réseaux sociaux a remporté une fois de plus un immense succès. Les hashtags #worldwildlifeday # WWD2016 et #InOurHands sur Twitter dans la seule langue anglaise ont atteint 667 millions d'impressions en 4 jours seulement, soit une augmentation de près de 300% par rapport à l'année précédente. L'équipe des médias sociaux du PNUE a mené la campagne en 2016 et a fourni un appui généreux, à l'instar d'autres organisations onusiennes et non onusiennes qui ont encouragé la célébration de la journée sur leur propre plateforme de réseau social.
32. Les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, la société civile, y compris des groupes communautaires, et d'autres encore se sont réunis à La Haye, Pays-Bas, pour relever le défi mondial de la criminalité liée aux espèces sauvages lors d'une conférence internationale organisée par le Gouvernement néerlandais sous le slogan *Save Wildlife – Act now or game over* (Sauvons la vie sauvage - Agissons maintenant ou la partie sera terminée). Le Secrétaire général de la CITES a prononcé un [discours](#) à cette occasion.
33. L'Union européenne a lancé son nouveau plan d'action pour lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage 2016, et de grandes sociétés telles que Google, JetBlue et eBay se sont engagées à sévir contre le trafic des espèces.
34. Le 3 mars, le Secrétariat CITES a fourni, via un [communiqué de presse](#), la dernière mise à jour des tendances de l'abattage illégal des éléphants en 2015, sur la base des données MIKE (Système de suivi de l'abattage illégal des éléphants). Il en ressort que l'ampleur du braconnage présente toujours une menace immédiate pour la survie de l'éléphant d'Afrique : les tendances globales du braconnage pour 2015 montrent que les populations d'éléphants continuent de décliner sur l'ensemble du continent africain. Comme en 2015 et 2016, les résultats actualisés de MIKE continueront d'être publiés pour la JMVS.
35. La célébration de cette Journée a atteint son apogée au Siège des Nations Unies à New York, où plus de 400 participants – représentants des gouvernements, du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, membres de la société civile, réalisateurs de films animaliers et célébrités – se sont réunis pour célébrer la Journée 2016 et pour s'attaquer aux différents défis auxquels

sont confrontés à la fois les espèces sauvages et les hommes dans le contexte plus large du développement durable. À cette occasion, Mme Cristina Gallach, Sous-Secrétaire générale de l'ONU, a annoncé le lancement imminent de la campagne « One UN » (une seule ONU) sur le commerce illicite des espèces sauvages. Le Secrétaire général de la CITES a animé une séance de groupe de haut niveau comprenant des représentants de la Mission permanente de l'Allemagne auprès des Nations Unies, du US Fish and Wildlife Service, du PNUD, de la WCS et du WWF, et une interaction avec le public, notamment en présence de l'Ambassadrice de bonne volonté du PNUE, le mannequin Gisele Bündchen, et de Kristen Davis, actrice et écologiste connue. Le PNUD a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de cet événement.

36. Dans le message qu'il a adressé à l'occasion de la JMVS 2016, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a déclaré « Le temps presse pour sauver quelques-unes des espèces les plus emblématiques. Les acteurs les plus importants de tous les continents et dans tous les secteurs doivent redoubler d'efforts dans la lutte contre le braconnage et doivent s'attaquer aussi bien à la demande qu'à l'offre de produits illicites des espèces sauvages ». Le Secrétaire général de la CITES et bien d'autres encore ont également publié un [message vidéo](#).

Discussions

37. À la 66^e réunion du Comité permanent, le Secrétariat a noté que c'était surtout les pays en développement qui s'étaient mobilisés pour les deux premières éditions de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage. Il est encourageant de constater que les choses ont changé pour 2016. Le Secrétariat souhaite inciter davantage de pays encore, partout dans le monde, à participer à cet événement à l'avenir.
38. Comme le souligne la résolution A/RES/68/205 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant la Journée mondiale de la vie sauvage, « toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution devraient être financées au moyen de contributions volontaires, sous réserve que celles-ci soient disponibles et affectées expressément à cette fin. » L'organisation de la JMVS ait été une grande réussite ces dernières années et le Secrétariat a réussi à faciliter la mise en œuvre de cet événement sans aucune ressource financière supplémentaire, en comptant uniquement sur les capacités internes existantes et sur le soutien de nombreux partenaires. Le Secrétariat saura tirer parti de tout soutien complémentaire, financier ou en nature, pour assurer le succès à long terme de la célébration de la JMVS.

Recommandations

39. La Conférence des Parties est invitée à adopter le projet de résolution sur la Journée mondiale de la vie sauvage figurant à l'annexe 1 pour remplacer la résolution Conf. 16.1.
40. La Conférence des Parties est invitée à adopter le projet de décision figurant à l'annexe 2 sur la Journée mondiale de la vie sauvage.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Journée mondiale de la vie sauvage

RAPPELANT que la résolution Conf. 16.6, adoptée lors de la 16^e session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2013) déclare le 3 mars, date de la signature de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Journée mondiale de la vie sauvage ;

SALUANT la résolution A/RES/68/205, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 68^e session, le 20 décembre 2013, déclarant que le 3 mars sera la Journée mondiale de la vie sauvage ;

CONSTATANT que l'Assemblée générale des Nations Unies invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les autres parties concernées, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer et faire connaître comme il se doit la Journée mondiale de la vie sauvage, conformément à leurs priorités nationales ;

CONSTATANT également que l'Assemblée générale des Nations Unies prie le Secrétariat CITES, en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, de faciliter la tenue de la Journée mondiale de la vie sauvage ;

RECONNAISSANT qu'au sens de la Journée mondiale de la vie sauvage, on entend par « vie sauvage » les animaux et les plantes sauvages ;

RECONNAISSANT les efforts déployés par le Secrétariat de la CITES pour faciliter la mise en œuvre de la Journée mondiale de la vie sauvage, en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, et d'autres instances, sans ressources financières supplémentaires ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le Comité permanent, à sa 65^e session (Genève, juillet 2014), a établi un groupe de travail pour la Journée mondiale de la vie sauvage lequel a, entre autres, été chargé de recommander, chaque année, le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage ;

RECONNAISSANT que la Journée mondiale de la vie sauvage offre une occasion unique, entre autres, de mobiliser les gens, dans le monde entier, pour célébrer les formes belles et variées de la faune et de la flore sauvages, faire connaître les multiples avantages que les espèces sauvages procurent aux hommes, et sensibiliser le public à la nécessité urgente d'intensifier la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, dont les incidences économiques, environnementales et sociales sont nombreuses ;

SALUANT l'appui extraordinaire en faveur de la conservation des espèces sauvages qu'a suscité la Journée mondiale de la vie sauvage, et l'ampleur grandissante, à l'échelle planétaire, de la participation à la célébration de cette Journée ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

ENGAGE toutes les Parties à saisir l'occasion qu'offre la Journée mondiale de la vie sauvage : pour célébrer la faune et la flore sauvages de notre planète et de sensibiliser le public ; pour intensifier les efforts visant à faire appliquer les lois régissant la protection de la flore et de la faune sauvages ; pour réduire la demande d'animaux et de plantes sauvages commercialisés illégalement ; et pour reconnaître les diverses formes de contribution que les espèces sauvages apportent aux moyens d'existence des communautés rurales pauvres ;

INVITE toutes Parties et les États non-Parties à la CITES, ainsi que les organisations nationales et internationales intéressées par la conservation des espèces sauvages, à associer la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage à des événements nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la conservation, le cas échéant, et à communiquer au Secrétariat, à l'avance, les activités prévues ;

ENCOURAGE toutes les Parties à respecter le thème retenu pour chaque célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage et, éventuellement, à l'adapter aux espèces ou aux questions prioritaires au plan national, et

à utiliser aussi largement que possible le logo de la Journée mondiale de la vie sauvage et les autres supports promotionnels, y compris sur les sites Web et les médias sociaux ;

PRIE INSTAMMENT toutes les Parties, à travers leur ministère de l'Éducation ou d'autres autorités concernées responsables en matière d'éducation, d'envisager d'inscrire la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage comme un événement régulier au calendrier des jardins d'enfants, des écoles primaires et des universités, et d'inviter les zoos, les jardins botaniques, les aquariums, les réserves naturelles, les parcs nationaux, et tout autre établissement lié aux espèces sauvages à célébrer régulièrement la Journée de la vie sauvage ;

DEMANDE au Secrétariat de continuer de faciliter la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage dans le monde, de gérer le site Web et les plateformes de réseaux sociaux dédiés à cette Journée, de produire du matériel promotionnel et de collaborer, chaque année, avec les organisations partenaires à des campagnes consacrées à la Journée mondiale de la vie sauvage sur les réseaux sociaux ;

PRIE le Comité permanent de continuer de travailler avec le Secrétariat, notamment afin de recommander, chaque année, le thème pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage ;

APPELLE toutes les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et le secteur privé concernés par la conservation des espèces sauvages et par la promotion de la Journée mondiale de la vie sauvage, à verser au Secrétariat des contributions volontaires, financières et en nature, afin de l'aider à faciliter la célébration de la Journée dans le monde ; et

ABROGE la résolution Conf. 16.6 (Bangkok, 2013) – *Journée mondiale de la vie sauvage*.

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Journée mondiale de la vie sauvage, établie par les Nations Unies

À l'adresse du Secrétariat

17.CC Le Secrétariat :

- a) établit des liens avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Association mondiale des zoos et aquariums, et d'autres organisations et associations pertinentes, afin d'obtenir leur appui s'agissant de faire de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage un événement régulier dans les jardins d'enfants, les établissements d'enseignement, les zoos, les jardins botaniques, les aquariums, les réserves naturelles, les parcs nationaux et tous les établissements liés aux espèces sauvages dans le monde entier ;
- b) fait rapport à chaque session du Comité permanent sur la célébration annuelle de la Journée mondiale de la vie sauvage ;
- c) informe l'Assemblée générale des Nations Unies des activités entreprises pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage, en procédant notamment à l'évaluation détaillée de la Journée, comme cela lui a été demandé.

LOGO DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA VIE SAUVAGE

Arabe



Français



Chinois



Russe



Anglais



Espagnol

